



CTSA DU 4 NOVEMBRE 2015

DECLARATION PREALABLE

INDEMNITAIRE :

Le SNPTES a toujours été et reste opposé à la modulation des régimes indemnitaires selon des notions « de mérite » ou « de performance », comme le prévoit le RIFSEEP.

Il note que ce nouveau régime indemnitaire

- remet en cause l'ensemble des garanties statutaires individuelles et collectives des agents et sera un frein au droit à mutation,
- entérine les déqualifications de postes, laissant la possibilité de faire exercer à un agent des fonctions qui ne relèvent pas de son corps,
- n'est pas revalorisé et ne garantit même pas la moyenne interministérielle à chaque agent (rappelons que le taux moyen de prime servi dans notre ministère est de l'ordre de 12 % contre 45% dans les autres ministères - chiffres Fonction Publique 2011).

A enveloppe constante, ce sont les collègues et l'emploi qui paieront, pour quelques-uns qui verront leurs revenus augmentés.

Il rappelle que le RIFSEEP a été rejeté par toutes les organisations syndicales présentes au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, et exige que soit mis fin aux inégalités en matière de régime indemnitaire. Il demande l'alignement sur le taux le plus favorable de la Fonction publique, en attendant l'intégration des primes dans le salaire.

REFORME TERRITORIALE :

Le SNPTES était présent le jeudi 15 octobre 2015 lors d'une concertation organisée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relative aux "*évolutions envisagées dans le cadre de la réforme territoriale en académie*". Il s'agissait, pour le ministère, d'indiquer quelles seraient les conséquences de la création des grandes régions pour les services académiques et pour leurs personnels.

Le SNPTES a pu faire part de ses inquiétudes concernant la mise en place de services inter-académiques voire inter-régionaux. Le SNPTES a insisté sur l'accompagnement professionnel de tous les personnels concernés par des mobilités géographiques - celles-ci devant demeurer à la marge - mais, surtout, par des mobilités fonctionnelles qui découleront de mutualisations de services.

Le SNPTES, lors de cette concertation, a pu rappeler que cette nouvelle cartographie ciblera les personnels des services académiques, mais aura aussi, inexorablement, une incidence forte pour l'ensemble des personnels, et pourrait être source de nombreux risques psycho-sociaux.

